



GUIDE D'ACCUEIL POUR LES MIGRANTS DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE



Document actualisé en janvier 2012

SOMMAIRE

I. LA REGLEMENTATION FRANÇAISE

SEJOUR _____	PAGE 3
CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE / OBTENTION DE LA NATIONALITE _____	PAGE 4
REGROUPEMENT FAMILIAL _____	PAGE 5
DROITS DE LA FAMILLE ET EGALITE FEMME/HOMME _____	PAGE 6

II. LA VIE QUOTIDIENNE EN FRANCE

LOGEMENT / TRANSPORTS _____	PAGE 7
EMPLOI-FORMATION _____	PAGE 8
CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT / SCOLARITE / GARDE D'ENFANTS _____	PAGE 9
PROTECTION SOCIALE / TRADUCTION _____	PAGE 10

III. INFORMATIONS

CONTACTS / NUMEROS UTILES _____	PAGE 11
---------------------------------	---------

LEXIQUE

ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
ANAEM	Agence Nationale pour l'Accueil des Etrangers et des Migrations
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAI	Contrat d'Accueil et d'Intégration
CIDFF	Centre d'Information Droits des Femmes et des Familles
CIEP	Centre International d'Etudes Pédagogiques
CMU	Complémentaire Maladie Universelle
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DCEM	Document de Circulation des Etrangers Mineurs
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ENIC-NARIC	Centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OFII	Office Française de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OMI	Office des Migrations Internationales (devenu ANAEM puis OFII)
PMI	Protection Maternelle et Infantile
RSA	Revenu de Solidarité Active
TIR	Titre d'Identité Républicain
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VLS-TS	Visa Long Séjour - Titre de Séjour



Obtenir la carte de séjour :

	Vous avez un récépissé	Vous avez un visa long séjour valant de titre de séjour (VLS-TS)
Quand	Dès que vous avez le certificat médical OFII	le jour de votre visite d'accueil à l'OFII.
Quels documents	<ul style="list-style-type: none">- Le certificat médical OFII- Timbres fiscaux. Montant selon statut.- Eventuel visa de régularisation	<ul style="list-style-type: none">- Passeport et visa- Timbres fiscaux- Certificat médical, 1 photo d'identité, justificatif de domicile
Où	Préfecture , si vous habitez Le Mans Sous Préfecture si vous habitez Mamers ou la Flèche Mairie , si vous habitez une autre commune	OFII - 9 rue Bergère 44000 NANTES La vignette collée dans votre passeport est votre titre de séjour. La validité de votre VLSTS est égale à la durée de votre visa.

Renouveler son titre de séjour :

	Vous avez une carte	Vous avez un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)
Quand	2 à 3 mois avant la fin de validité de la carte de séjour temporaire	2 à 3 mois avant la fin de validité du VLSTS
Quels documents	<ul style="list-style-type: none">- le passeport en cours de validité (sauf réfugiés)- Frais de dossier variables suivant titre 1 ou 10 ans- 4 attestations de suivi du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) obligatoire- justificatifs de situation (variables selon le statut)	<ul style="list-style-type: none">- le passeport en cours de validité- Frais de dossier variables suivant titre 1 ou 10 ans- Photocopies des 4 attestations de suivi du CAI- Justificatifs de situation (variables selon le statut)
Où	Préfecture , si vous habitez Le Mans Sous Préfecture si vous habitez Mamers ou la Flèche Mairie , si vous habitez une autre commune	Préfecture , si vous habitez Le Mans Sous Préfecture si vous habitez Mamers ou la Flèche Mairie , si vous habitez une autre commune



CIRCULATION EN DEHORS DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Etre en possession du passeport en cours de validité ou d'un titre de voyage pour réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire.

	Avec un récépissé	Avec un visa long séjour dispensant de titre de séjour	Avec un titre de séjour d'un an	Avec une carte de résident (10 ans)	Pour les réfugiés ou les personnes relevant de la protection subsidiaire
Quitter la France	Uniquement s'il s'agit d'un récépissé de demande de renouvellement d'un titre de séjour	Oui La vignette OFII doit être apposée dans votre passeport	Séjour touristique de 3 mois maximum. Au-delà, perte du droit au séjour	Possibilité de sortir du territoire français (moins de 3 ans). Au-delà, perte de validité de la carte de résident	Etre en possession d'un titre de voyage délivré par la Préfecture
Dans un pays tiers	Conditions d'entrée dans les pays tiers (se renseigner auprès des consulats des pays) Réglementations variables selon les pays.				
Retour dans son pays d'origine	Passeport en cours de validité				Perte du statut de réfugié en cas de retour dans le pays d'origine
Circuler dans l'espace Schengen	Dispense de visa pour un séjour touristique (moins de 3 mois) Présenter passeport + titre de séjour français + couverture maladie (carte européenne de sécurité sociale) + justifier des conditions de son séjour (hébergement et moyens financiers)				

CIRCULATION DE VOS ENFANTS ETRANGERS

1. Etrangers mineurs nés en France ⇒ demander un Titre d'Identité Républicain (TIR)
2. Etrangers mineurs nés à l'étranger ⇒ demander un Document de Circulation des Etrangers Mineurs (DCEM)

Ces documents délivrés par les préfectures, joints au passeport ou au titre de voyage, permettent aux enfants le franchissement des frontières de l'espace Schengen et le retour en France sans visa.



OBTENTION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE

	Par déclaration	Par naturalisation	Pour les enfants	
Qui	Les conjoints de français	Tout étranger en séjour régulier avec le droit au travail	Mineurs de moins de 16 ans nés en France	Jeunes de 16 à 18 ans nés en France
Où	Préfecture	Préfecture	Tribunal d'instance	
Quand	Après 4 ans de mariage ou 5 ans de mariage si la durée de présence en France est inférieure à 3 ans	- Après 5 ans de séjour régulier en France - après 2 ans de séjour régulier si études supérieures en France (licence 2 validée) - pas de délai minimum pour les réfugiés et ressortissants des pays où le français est la langue officielle	Dès 13 ans	Dès 16 ans
Conditions	- Mariage et maintien de la communauté de vie - Attestation de niveau de maîtrise de la langue B1 oral - Connaissance et respect des valeurs de la République	- Attaches familiales et professionnelles en France - Absence de condamnation - Attestation de niveau de maîtrise de la langue B1 oral - Connaissance et respect des valeurs de la République - frais de dossier	- Accord de l'un des parents - résidence habituelle en France dans les 5 ans qui précèdent la déclaration de nationalité effectuée par les parents	- Avoir sa résidence habituelle depuis 5 ans à partir de l'âge de 11 ans
Délai	1 an	18 mois	6 mois	
Renseignements complémentaires	Préfecture, tribunal d'instance ou « info migrants »	Préfecture Lien service public : www.service-public.fr	Tribunal d'instance	



REGROUPEMENT FAMILIAL

Vous êtes étranger et vous souhaitez faire venir votre famille restée au pays.

	Vous avez une carte de séjour de 1 an ou de 10 ans	Vous êtes réfugiés ou avez la protection subsidiaire
Qui	Conjoint et/ou enfants mineurs (à la date de dépôt de la demande)	Conjoint et/ou enfants de moins de 19 ans (à la date de la demande de visa).
Conditions	<ul style="list-style-type: none">- Carte de séjour de 1 an ou carte de résident de 10 ans- Séjour régulier en France depuis 18 mois (12 mois pour les algériens)- Ressources au moins équivalentes au SMIC sur 1 an, variables selon le nombre de personnes.- Condition de logement- Documents d'état civil	<ul style="list-style-type: none">- Mariage avant l'obtention du statut de réfugié ou depuis plus d'un an- Carte de séjour- Validation de l'état civil par l'OFPRA et le consulat
Où	<ul style="list-style-type: none">- Formulaire et liste des pièces à retirer à l'accueil de la préfecture- Dossier traité par l'OFII- Décision préfecture dans un délai de 6 mois	Demande de visa long séjour « famille de réfugié » auprès du consulat de France du pays de résidence de la famille
Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none">- Copie du titre séjour- Documents d'état civil + traduction assermentée en France- Justificatifs de ressources- Justificatifs de logement- Adresse et n° de tél des bénéficiaires à l'étranger- Jugement d'autorité parentale et/ou garde enfant précédente union	<ul style="list-style-type: none">- formulaire de demande de visa- Passeport ou laissez-passer- Photos d'identité- Copie intégrale d'acte de naissance et/ou de mariage- 99 € (en 2011)/ personne en monnaie locale
Renseignements complémentaires	<p>OFII 9, rue Bergère 44 000 Nantes ☎ 02.51.72.79.39 www.ofii.fr nantes@ofii.fr</p> <p>ou à la Préfecture</p>	<p>Ecrire au ministère de l'Intérieur. Bureau des familles et des réfugiés BP 43605 6 44000 Nantes Courriel : Famille-refugies.public.iminidcosdy@diplomatie.gouv.fr</p>



Trois formes d'union

Le mariage : acte juridique basé sur le consentement mutuel des deux époux.

Seul le mariage civil (à la mairie) est reconnu légalement, il doit donc obligatoirement intervenir avant un mariage traditionnel ou religieux.

Le pacte civil de solidarité : PACS conclu entre deux personnes de sexe différent ou du même sexe pour organiser leur vie commune.

Le concubinage : union de fait, caractérisée par une communauté de vie stable, entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe.

Le divorce

Si vous êtes marié, vous pouvez décider de divorcer (mettre fin à votre vie commune) en saisissant le tribunal.

La répudiation n'existe pas en droit français.

L'autorité parentale

Elle est l'ensemble des droits et devoirs des parents à l'égard de leurs enfants, âgés de moins de 18 ans.

Elle est exercée en commun par les deux parents, qu'ils soient mariés ou non, qu'ils vivent ensemble ou séparément (sauf cas particuliers).

L'enlèvement international ou le déplacement illicite d'enfants

Un parent ne peut décider seul d'emmener vivre son enfant dans une autre ville ou un autre pays sans l'accord de l'autre parent ou du Juge aux affaires familiales.

En cas de menace, vous pouvez vous adresser à la Police ou la Gendarmerie.

Autres interdits en France

- Toutes formes de violence - physique, psychologique, sexuelle, économique - surtout celles commises au sein du couple, sont interdites et leurs auteurs sont condamnés par la loi. En cas d'urgence, faire le ☎ 02 43 72 00 00
- les mariages forcés : le mariage exige le consentement mutuel des futurs époux. S'il est prouvé que l'un des époux (ou les deux) a été contraint de se marier, le mariage peut être annulé. L'âge légal du mariage est de 18 ans.
- La polygamie
- Les mutilations sexuelles féminines sont interdites en France comme dans de nombreux autres pays. La loi française interdit ces pratiques et protège tous les enfants qui vivent en France, quelle que soit leur nationalité. Elle s'applique que les mutilations soient commises en France ou à l'étranger. L'auteur d'une mutilation commise à l'étranger, qu'il soit français ou étranger, pourra être poursuivi en France, si la victime est de nationalité française, ou si elle est étrangère et réside de façon habituelle en France. Toute personne, médecin ou simple citoyen, qui a connaissance d'un tel risque, a l'obligation de signaler les fillettes en danger. L'abstention de signalement constitue une infraction sanctionnée par la loi (Code Pénal - Art. 223-6)

Numéros utiles

- **APPUI 72** Accompagnement et écoute femmes victimes de violences ☎ 02 43 72 00 00
- **Centre de planification** ☎ 02 43 43 25 47
Information contraception, SIDA, IST, conseil conjugal, Consultations gynécologiques
- **C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les droits des Femmes et des familles)** ☎ 02 43 54 10 37
Informations juridiques, conseil conjugal et familial
- **Femmes Relais Sarthe** Médiation interculturelle ☎ 02 43 75 98 98
- **Planning familial 72** ☎ 02 43 24 91 84
Contraception, IVG, violences sexuelles, Conseil conjugal et familial
- **SOS Femmes accueil 72** Écoute et hébergement femmes victimes de violences ☎ 02 43 78 12 75
- **Police, Gendarmerie** ☎ 17
- **DDCS, service des Droits des Femmes et de l'Égalité** ☎ 02 43 14 60 00



LOGEMENT

Logement public : HLM	les bailleurs sociaux de sarthe et leurs partenaires vous permettent d'enregistrer une seule demande valable pour l'ensemble du département 72	www.demandelogement72.fr
Logement privé	Consulter les petites annonces dans les journaux locaux, les agences immobilières	
Hébergement d'urgence en foyer	Numéro gratuit pour personnes sans domicile fixe	☎ 115
Obtenir des informations	Centre d'information sur le droit, le financement, la fiscalité. Renseignements pour louer, acheter ou construire dans le département	Coordination pour l'Accueil et l'Orientation. 44, rue Beauverger - Le Mans ☎ 02 43 54 02 25
	Lieu d'information sur le logement des jeunes	Service jeunesse de la ville du Mans www.forumjeunes-lemans.fr ☎ 02 43 47 38 50
Aide au logement	Selon la composition de la famille et les revenus du ménage sous condition : bénéficier d'un titre de séjour de plus de 3 mois (sauf pour les réfugiés).	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 178, avenue Bollée 72 000 Le Mans www.caf.fr ☎ 0 810 25 72 10



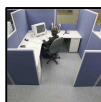
TRANSPORTS

Echanger son permis de conduire de son pays d'origine contre un permis français :

	Vous avez un visa long séjour valant titre de séjour VLS-TS	Vous avez un titre de séjour d'un an ou une carte de résident de 10 ans	Vous êtes réfugié
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - permis de conduire en cours de validité - obtenu avant l'arrivée en France dans le pays où le demandeur avait sa résidence principale au moment de la délivrance du permis - traduit par un traducteur assermenté en France 		
	A condition que la France ait passé un accord d'échange avec votre pays		Quelle que soit votre nationalité. Sans condition d'accord d'échange avec la France
Où	A la Préfecture, service des permis de conduire		
Quand	Un an à partir du moment où la vignette OFII est collée dans votre passeport	L'échange de permis de conduire doit obligatoirement être demandé dans l'année qui suit le début du séjour régulier. Passé ce délai, l'échange ne peut plus se faire.	

Les autres moyens de transports

Site d'information	Tous les transports en commun en Pays de la Loire	Destiné	www.destineo.fr
Le train	Dessert toute la France	SNCF	www.voyages-sncf.com
Tram et bus	Dessert Le Mans et son agglomération	SETRAM	www.setram.fr
Car	Dessert Le Mans et les villes de La Sarthe	TIS	www.lestis.com
Le co-voiturage	Dessert la sarthe et plus		www.covoiturage.sarthe.fr



Apprendre le français	Vous avez signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration	Si votre niveau de français n'est pas suffisant, l'OFII vous oriente vers des cours de français obligatoires. La préfecture tient compte du respect du CAI lors du renouvellement de votre titre de séjour et l'attribution de la carte de 10 ans.
	Vous souhaitez améliorer votre niveau	Sous certaines conditions, l'OFII finance des cours hors CAI. Prendre contact avec Espaces Formation à Nantes siege@espaces-formation.com ☎ 02 40 94 99 52
	Vous souhaitez pratiquer le français	- Associations : se renseigner auprès des maisons de quartier
Faire reconnaître son expérience	Valider son diplôme étranger	ENIC - NARIC - Centre International d'Etudes Pédagogiques 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES Cedex www.ciep.fr/enic-naric.fr ☎ 01 45 07 60 00
	Faire reconnaître son expérience obtenue en France ou dans un autre pays : VAE Validation des Acquis de l'Expérience	Site internet : www.vae.gouv.fr Numéro vert gratuit pour s'informer et s'inscrire aux réunions d'information sur la VAE ☎ 0800 200 303
		CARIF-OREF www.cariforef-pdl.org

Aide à la recherche d'un travail, d'une formation, création d'entreprise	Pôle Emploi	S'inscrire comme demandeur d'emploi, consulter les offres...	www.pole-emploi.fr ☎ 39 49
	Maison de l'emploi	Chercher un métier, une formation, un emploi, créer une entreprise	www.maisondelemploi-sarthe.fr
	Mission locale	Rechercher un travail, une formation (pour les moins de 26 ans)	www.mission-locale.fr Rubrique : annuaires/Pays de la Loire/Sarthe
	Portail des créateurs et repreneurs d'entreprise en Sarthe	Informations et conseils aidant à la création et la reprise d'entreprise en Sarthe (marché, gestion, statuts et aides).	Maison de la Création d'entreprise 1 bd René Levasseur BP 22385 72002 LE MANS ☎ 02 43 21 00 50
	CARIF-OREF	Centre d'animation et de ressources d'informations sur la formation - Observatoire régional sur l'emploi et la formation	www.cariforef-pdl.org



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) :

En cas de faibles ressources, vous pouvez faire une demande de RSA auprès d'un travailleur social (Centre Communal d'Action Sociale, Centre médico-social...).

Il faut remplir les conditions de séjour (carte de 10 ans ou après 5 titres de séjour avec autorisation de travail. Ces conditions ne s'appliquent pas aux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Séjour régulier des membres de la famille.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet :

<http://www.rsa.gouv.fr>

www.cg72.fr rubrique économie et emploi, puis Emploi

PROTECTION DES FAMILLES

◆ **Service du Conseil Général de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** : il est assuré par un médecin et une infirmière puéricultrice. Il organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Service Protection Maternelle et Infantile

Annexe de la croix de Pierre. Bât B. - 2, rue des maillets - 72 072 Le Mans cedex 9

☎ 02 43 54 72 21

www.cg72.fr rubrique : solidarité puis enfance et familles et les aides individuelles

◆ **Service d'Action Sociale du Conseil Général** : orientation et conseil aux personnes par des assistants sociaux.

Direction des circonscriptions de la solidarité départementale

Annexe de la croix de Pierre. Bât B. - 2, rue des maillets - 72 072 Le Mans cedex 9

☎ 02 43 54 72 21

www.cg72.fr rubrique : solidarité puis enfance et familles et les aides individuelles

◆ **Caisse d'Allocations Familiales** : prestations selon la composition de la famille et des revenus du ménage :

www.lemans.caf.fr

☎ 0 810 25 72 10



SCOLARITE

L'instruction est obligatoire entre 6 et 16 ans. Vous pouvez inscrire vos enfants à l'école dès l'âge de 3 ans :

Si votre enfant a moins de 12 ans	1er degré École primaire	Inscription à la Mairie de votre domicile.
Si votre enfant a plus de 12 ans	2d degré Collège, Lycée	Prendre contact avec le collège ou Lycée de secteur.



GARDE D'ENFANTS

www.sarthe.com/enfance.asp	Télécharger le guide de l'accueil de la petite enfance sur la Sarthe
Mairies	Pour des renseignements sur les modes de garde, s'adresser à la Mairie de votre commune.
www.fepem.fr	Site de la Fédération des particuliers employeurs propose notamment un simulateur de coût des différents modes de garde
www.mon-enfant.fr	la CAF a mis en ligne un site pour faciliter la vie des parents sur les modes de garde : infos pratiques, calcul du coût, actualités diverses



LA SANTÉ :

Démarches à effectuer	Pour quelles raisons	Conditions	Organisme et contact
Affiliation à la sécurité sociale	- remboursement des frais médicaux (total ou partiel) - Couverture Maladie Universelle	- Titre de séjour ou VLSTS pour les majeurs - présence habituelle en France pour les moins de 18 ans	Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ☎ 36 46 Site : www.ameli.fr Mutualité Sociale Agricole (MSA) 30 rue Paul Ligneul 72032 LE MANS Cedex 9
Choisir un médecin référent	Meilleur remboursement des consultations et examens de santé	Déclaration du médecin traitant à faire auprès de la Caisse d'assurance maladie Formulaire téléchargeable sur le site : www.ameli.fr	☎. 02 43 39 43 39 Fax : 02 43 39 43 43 RSI (Régime Social des Indépendants) 167 Quai Ledru Rollin 72000 Le Mans ☎ 02 28 07 35 35 www.rsi.fr/paysdelaloire ou autres selon la profession de l'assuré

Choisir une complémentaire santé	Remboursement de la partie non prise en charge par la Sécurité Sociale	Caisse d'Assurance Maladie pour une Couverture Maladie Universelle complémentaire	selon conditions de ressources
---	--	---	--------------------------------

Les adresses utiles

Accueil médical et social pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès aux soins	PASS - Centre Hospitalier Le Mans 194 av. Rubillard 72037 Le Mans Cedex 9 Permanence le mardi de 14h à 17h
Permanence d'accès aux soins de santé psychiatriques.	PASS Psy Centre Hospitalier Spécialisé de la Sarthe 20, avenue du 19 mars 1962 - 72703 Allonnes Cédex
Accueil des personnes souhaitant parler de toutes les questions concernant : la sexualité, la contraception, l'interruption de grossesse, les Maladies Sexuellement Transmissibles, le sida, les problèmes de violences ...	Mouvement de planification familiale 28, place de l'Eperon. 4e étage 72 000 Le Mans ☎ 02 43 24 91 84 planning@mfpf72.org



TRADUCTION ASSERMENTEE

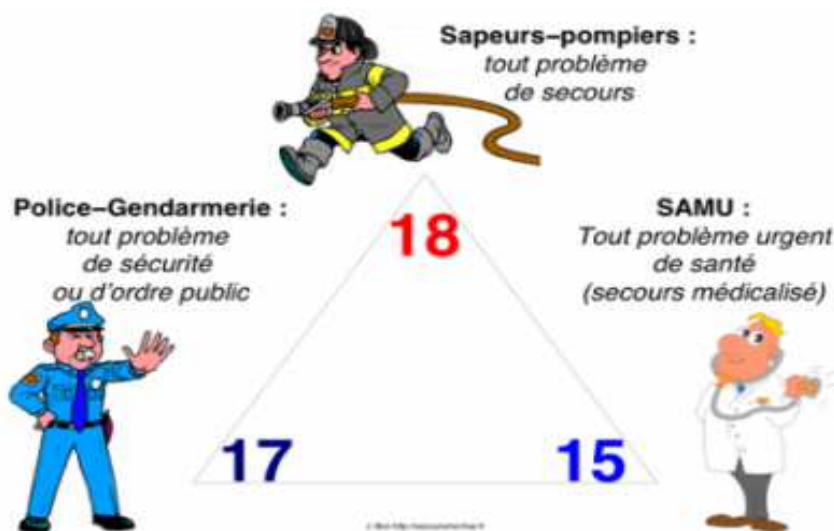
Traducteur assermenté	Liste disponible auprès des Tribunaux	Cité judiciaire 1 avenue Pierre Mendès France 72014 LE MANS CEDEX 2 ☎ 02 43 83 77 77
------------------------------	---------------------------------------	--



CONTACT

Info Migrants	Service d'information juridique anonyme et gratuit sur la législation des étrangers	☎ 01 53 26 52 82
Information sur les droits et les démarches		www.service-public.fr www.legifrance.fr
Femmes Relais Sarthe	Activités d'intégration sociale et culturelle pour les femmes et les familles issues de l'immigration. Soutien des médiatrices pour aider les femmes dans les difficultés de la vie quotidienne.	2, rue d'Autriche, 2e étage, 72100 LE MANS ☎ 02 43 75 98 98
Centre d'Informations Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Informations sur les droits de la famille, l'accès à l'emploi, la vie familiale, la lutte contre les violences et les discriminations	30, avenue Félix Geneslay 72 000 Le Mans ☎ 02 43 54 10 37
Défenseur des droits	Information sur les droits et les démarches des victimes de discriminations	☎ 08 1000 5000 du lundi au vendredi de 9h à 19h (Coût d'un appel local depuis un tel fixe) www.defenseurdesdroits.fr
Déléguée départementale aux droits des femmes		DDCS 57 Bd Demorieux CS 51912- Le Mans ☎ 02 43 14 60 01
Préfecture	Infos pratiques pour la prévention et la lutte contre les discriminations	www.sarthe.pref.gouv.fr rubrique prévention et lutte contre les discriminations
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)		9 rue Bergère Nantes www.ofii.fr ☎ 02 51 72 79 39 nantes@ofii.fr

LES NUMEROS D'URGENCE A CONNAITRE





Guide d'accueil élaboré dans le cadre du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) des Pays de la Loire 2010-2012

Avec la participation :

- De la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) Pays de la Loire
- De l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)
- Des Préfectures de département, des Directions Départementales de Cohésion Sociale (DDCS) et des missions départementales aux droits des femmes et à l'égalité des départements de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de Sarthe, de Vendée et de la Mayenne
- Des Villes de la région partenaires du PRIPI